



Decision du juge des tutelles

Par **sflore**, le **16/03/2009** à **10:55**

bonjour

voila j'ai un oncle qui est hospitalise dans le 93 dans un service long sejour , c'est une personne qui a 92 ans . samedi j'ai recu par lettre AR de l'hopital la decision suivante en date du 9 mars qu'une tutelle avait ete mise en place et que celle ci etait au sein de l'hopital .

Ce que je ne comprends pas , c'est que je n'ai meme pas ete mise au courant et que le juge des tutelles ne m'ai pas demande si je souhaitais etre tutrice alors que je me suis toujours occupee de lui et sommes tres proche l'un de l'autre .

De plus mon oncle n'est meme pas au courant de ce qui se passe . Est ce vraiment normale de proceder de cette facon , et quel recours avons nous .

merci